

REAAP74



Professionnel.le.s, bénévoles, vous êtes
à l'initiative d'une action collective
à destination des parents ?

Vous souhaitez participer au REAAP74,
le Réseau d'Écoute, d'Appui et
d'Accompagnement des Parents
de Haute-Savoie ?

Pourquoi
participer ?!

Partager des valeurs communes

Bénéficiaire :

- d'informations sur le soutien à la parentalité
- d'actions de formation
- d'une visibilité sur le site du REAAP74

Contribuer à la dynamique locale, aux côtés d'autres acteurs territoriaux :

- partage d'expériences
- partage de savoir-faire
- échanges de pratique

Avoir accès :

- à des outils d'animation partagés
- au fichier des intervenants du réseau



Comment
participer ?

Déposer son projet sur
la plateforme dématérialisée **ELAN** :

- Demande de **labellisation** sans
demande de subvention
--> tout au long de l'année
- OU
- Demande de **financement**
--> 01/01/2026 au 31/01/2026



C'est parti ?!

Rendez-vous sur <https://elan.caf.fr>

ou

en contactant l'animatrice départementale
reaap74@epe74.org
06 61 03 93 43





Projet labellisable, finançable ? S'il répond aux critères ci-dessous... présentez-le !



Critères ?

Référentiel national
de financement par les CAF
+
Spécifiques aux instances
du REAAP74



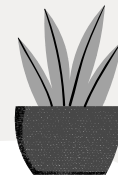
Structures
éligibles



- Asso. loi 1901-
- Asso. reconnues d'utilité publique à caractère social ou sanitaire-
- Établissements du secteur public et/ou privé, à caractère social ou médico-social sanitaire-
- Collectivités territoriales-
- Parents eux-mêmes (sous couvert d'un service ou d'une structure permettant le versement de la sub.)-

- Actions collectives-
- Faire participer au maximum les parents-
- Toucher les parents dans leur ensemble : futurs parents, parents d'enfants de 0 à 18 ans, parents en situation de handicap, ...-
- Valoriser et favoriser le partage de réflexion fondé sur l'expérience des parents-
- Actions gratuites ou avec participation symbolique-
- Tenir compte du rythme et des disponibilités des parents : amplitude horaire, localisation, ...-
- Viser le "aller vers" les familles ne fréquentant pas les structures et dispositifs de soutien à la parentalité-

Critères
d'éligibilité
des actions



- Actions à visée exclusivement individuelle-
- Actions à visée thérapeutique et de bien-être à l'attention des parents-
- Actions d'animation en direction des parents et/ou des enfants n'entrant pas dans une démarche de soutien à la parentalité-
- Activités à finalité uniquement sportive, culturelle, occupationnelle ou de loisirs-
- Actions portées par des prestataires privés de profession libérale-
- Sorties familiales et séjours vacances ne s'inscrivant pas dans le cadre d'un accompagnement à la parentalité-
- Actions relevant de l'activité de loisirs-

Critères de
NON éligibilité
des actions



Projet finançable ?

Quelques informations complémentaires... et points de vigilance !

Première demande
de subvention ?

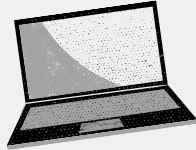
Max 2 projets
déposés

Projets ? Actions ?

-1 projet peut comporter
jusqu'à 5 actions-

-Favoriser les projets ayant
plusieurs actions plutôt que
les actions isolées-

-Une structure peut
déposer plusieurs projets-



Subvention REAAP --> max 80% du coût de chaque action

La demande de subvention peut être annuelle
ou pluri-annuelle (de 2 à 4 ans)

Montant minimal de demande de subvention de 1500 €
par projet (ou action si isolée)

--> Si votre demande est inférieure, elle peut
tout de même être déposée et sera étudiée !

Précisions sur
les financements
(montants, limites,
farfaits, ...)

Conférence-débat :

- participation par personne de 3 € max
- action faisant partie d'un projet global
d'accompagnement à la parentalité

**Action parentalité aboutissant à / contenant un
spectacle vivant** (concert, théâtre, contes, cirque, ...):
plafond de 2000 €.

Dépenses liées à l'action prises en compte :

- location de salle, de matériel
- achat de "petit matériel" et consommables
- assurances, frais de communication
- garde d'enfants selon les besoins de l'action
(conférence, groupe de paroles parents, ...)
- transports ou déplacements
- charges de personnel si non prises en charge
par un financement Caf
- intervention d'un expert

Dépenses liées à l'action non prises en compte :

- charges habituelles de fonctionnement
- dépenses d'investissement
- dépenses de personnel des agents
déjà bénéficiaires de prestation Caf
- formation des professionnels



Vigilance particulière portée sur la formation
(notamment dans les domaines de la
psychologie, du médico-social, de l'éducatif
et de la santé, en fonction de l'action portée)
l'expertise et l'expérience des intervenant.e.s

Fiche prestataire à compléter
et joindre obligatoirement
+ CV si possible



Projet labellisable, finançable ?

Spécificités liées au type de structure ou d'action.



Actions
d'expression
culturelle et
artistique

Validation et financement si :

- support d'échanges et d'interaction avec les parents
- présence d'un pro de la structure facilitant les échanges

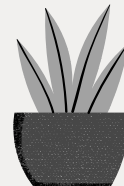


Ne pas être uniquement une activité à finalité occupationnelle et de loisirs, mais relever du **soutien à la parentalité**.

Maximum 8 séances
2€ / atelier / famille max

Groupes d'activités
parents enfants
(GAPE)

Groupes d'échanges
entre parents



LAPE
(Lieu d'Accueil
Parents-
Enfants)

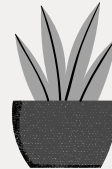
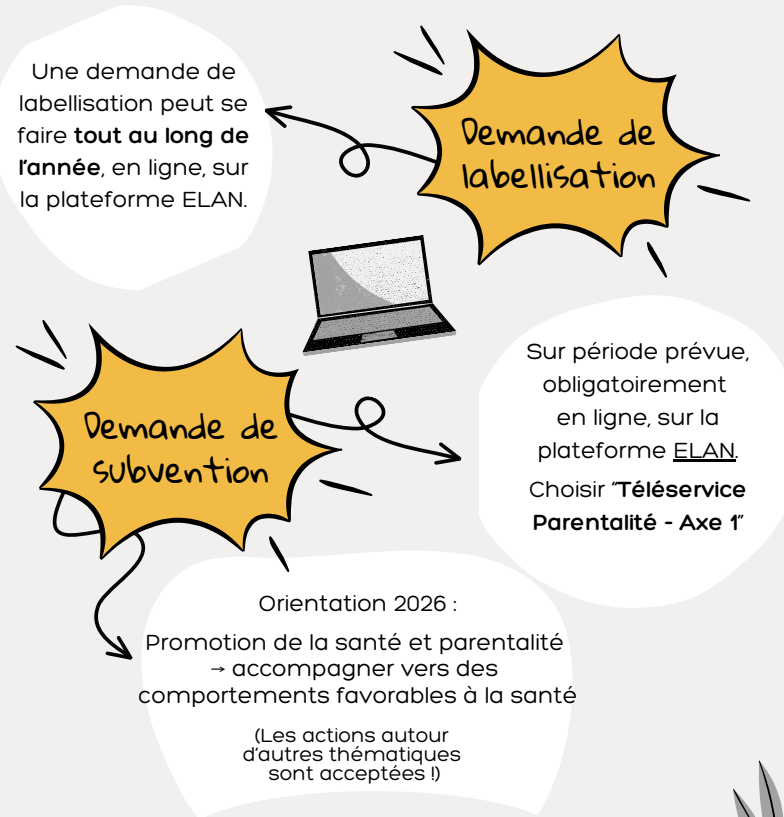
Faire à minima une demande de labellisation, pour intégrer le REAAP74

Demande de financement possible :

- petit matériel
- action ponctuelle
- formation des bénévoles
- ...



Projet labellisable, finançable ? Plateforme ELAN et communication.



Possibilité de revenir sur la plateforme ELAN tout au long de la période d'ouverture de l'appel à projets, pour déposer de nouveaux projets/actions et/ou compléter les demandes déjà initiées

Donner au projet un intitulé généraliste, mais incluant quelques précisions (territoire, public, thématique, ...)

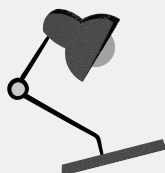
Penser à enregistrer régulièrement son travail sur ELAN.

Quelques infos sur le dépôt de projets et actions...

Communication

Action, projet labellisé ou financé par le REAAP 74 ?

- Intégrez le logo REAAP 74 sur vos supports de communication (affiches, flyers, réseaux sociaux, ...)
- Faites suivre vos communications pour une mise en ligne sur le site internet du REAAP 74.



REAAP74



Quelques exemples d'actions de soutien à la parentalité soutenues par le REAAP 74.

